



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 126

Texte de la question

M. Christian Bergelin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la difficulté de développer en collège un enseignement scientifique expérimental de biologie et de géologie qui soit concret et pratique. La disparition progressive de travaux pratiques en groupes restreints rend en effet pratiquement impossible la réalisation par les élèves eux-mêmes de manipulations et d'expérimentations. Ainsi se trouve supprimé le va-et-vient continu entre le concret et l'abstrait indispensable à l'acquisition des connaissances et du savoir-faire scientifique créant un handicap pour les orientations futures du collégien en particulier vers les voies scientifiques. Il lui demande donc d'augmenter les possibilités d'organisation des travaux pratiques dans des conditions pédagogiques optimales.

Texte de la réponse

Le souci de conférer aux établissements une plus grande responsabilité a conduit à leur attribuer une dotation horaire globale pour la mise en œuvre des enseignements. À cette fin, deux arrêtés du 20 juin 1985, modifiant les arrêtés du 14 mars 1977, du 26 janvier 1978 et du 22 décembre 1978, relatifs aux horaires et effectifs des classes de collège ont supprimé, pour la constitution des divisions, toute norme d'effectif ainsi que la notion de seuil de référence. Il appartient par conséquent à chaque collège, en fonction des horaires et des programmes prescrits, de déterminer ses structures divisionnaires de manière autonome. Toutefois, ceux-ci ne sauraient négliger les exigences et les contraintes propres à l'enseignement des sciences expérimentales auxquelles se rattachent les sciences et techniques biologiques et géologiques. Ainsi, si les activités d'expériences ou de manipulations sont préconisées, il s'avère nécessaire pour le bon déroulement de ces travaux que chaque établissement, en fonction notamment des postes de travail existant dans ses salles de travaux pratiques, veille à l'organisation de ses classes en recourant, si le besoin s'en fait sentir, à des effectifs allégés.

Données clés

Auteur : [M. Bergelin Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1214

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1728